



02, rue Jean Lafauve  
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

# MAIRIE de LODDES

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six mars deux mille dix huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

**Convocations** : 28 février 2018

**Présents** : Mesdames AUGIER, DUVERGER ; Messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MESTAYER, COURTINE, AUGIER.

**Pouvoirs** : Jean MEPLAIN à Alain COURTINE ; Danièle POIVEY à Jean-Marc MESTAYER.

**Excusé** :

**Nombre de conseillers municipaux** : 8

**Secrétaire de séance** : Olivier JOSSELIN.

*Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.*

### ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande d'ajouter une question concernant la motion de la réforme de la Justice proposée par des élus de l'Allier et du bâtonnier : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ladite question.

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2018 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février 2018.

Michel BELOT demande de supprimer la phrase concernant les panneaux photovoltaïques du compte-rendu. Les élus sont d'accord pour modifier ainsi le compte rendu.

Le conseil municipal, à l'unanimité (exceptée Bernadette DUVERGER qui était absente), **APPROUVE** le procès-verbal du 6 février 2018.

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 ;**

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que le compte de gestion a été établi par la Trésorerie de Lapalisse, à la clôture de l'exercice 2017. Elle l'a visé et certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étaient conformes aux écritures de la commune relatées dans le compte administratif 2017.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte de gestion 2017, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées ainsi que les résultats de l'exercice.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ;**

Madame le Maire remet aux membres du conseil une documentation détaillée relative au compte administratif 2017 : section de fonctionnement, les détails des dépenses et des recettes, et en section investissement, les détails des dépenses et des recettes ainsi que les détails des opérations d'équipement de l'année 2017.

Elle donne lecture des totaux des mandats et titres émis par articles, puis donne le montant par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et répond aux interrogations des élus.

Madame le Maire quitte la salle à 21h, laisse l'assemblée délibérer sous la présidence de Monsieur Michel BELOT, doyen de l'assemblée, qui demande aux élus d'approuver le compte administratif 2017 qui se présente comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses de l'année 2017	79 065.71€	116 151.01€
Recettes de l'année 2017	133 842.05€	90 020.77€
Résultat de l'année 2017	54 776.34€	- 26 130.24€
Reste à réaliser 2017	28 859.00€	32 584,63€

**Résultat global au 31/12/2017**

**28 646.10€**

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte administratif 2017 sans observation particulière

- **AFFECTATION DES RESULTATS 2017 ;**

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation relative à l'affectation des résultats 2017 :

-Résultat d'exploitation au 31/12/2017 excédent	: 54 776.34€
-Résultat reporté en fonctionnement (002)	: 32 371,73€
-Affectation complémentaire en réserve (1068)	: 22.404,61€
-Résultat d'investissement reporté (001) déficit	: 26 130.24€

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** l'affectation du résultat 2017 tel qu'elle est présentée par Madame le Maire.

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 ;**

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation principalement constituée de tableaux et explique le budget primitif 2018 qui se présente ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissements</b>
Recettes	123 566,39€	117 958,24€ ( <i>dont 32.584,63€ RAR</i> )
Dépenses	123 566,39€	117 958,24€ ( <i>dont 28.859€ RAR</i> )

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire et **DONNENT** tous pouvoirs à madame le Maire pour la publication et l'exécution dudit budget primitif.

- **DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION 2018 :**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en 2017, les taux d'imposition avaient augmenté sensiblement et propose que les taux votés en 2017 soient maintenus pour l'année 2018 :

Les taux d'impositions 2018 proposés :

Taxe d'Habitation : 9.38 %

Taxe Foncière (bâti) : 6,89 %

Taxe Foncière (non bâti) : 25,17%

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVENT**, les taux d'impositions 2018 et **CHARGENT** Madame le Maire d'en effectuer les modalités.

- **MOTION DE SOUTIEN « LA REFORME DE LA JUSTICE, UNE CHANCE POUR L'ALLIER » :**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la motion présentée par Messieurs les Maires de VICHY et de CUSSET ainsi que de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats Cusset-Vichy demandant d'asseoir l'organisation tricéphale de la justice dans l'Allier, en confirmant certaines spécificités du territoire et prenant en compte les réalités démographiques et de l'activité judiciaire.

Après avoir lu et débattu la motion « *la réforme de la justice peut être une chance pour l'Allier* », le conseil municipal, à l'unanimité, **SOUTIENT**, la motion présentée par Messieurs les Maires de VICHY et de CUSSET ainsi que de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats Cusset-Vichy.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h15.*

**MF AUGIER**

**M. BELOT**

**O. JOSSELIN**

**J. MEPLAIN**

**D. POIVEY**

**B. DUVERGER**

**B. PELIN**

**A. COURTINE**

**JM. MESTAYER**

**A. AUGIER**